



Assemblée générale

Distr. limitée
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Cinquième Commission
Point 116 de l'ordre du jour
Plan des conférences

Projet de résolution présenté par le Président
à l'issue de consultations officielles

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions en la matière, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 52/214 du 22 décembre 1997, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/262 du 15 février 2002, 56/254 D du 27 mars 2002 et 56/287 du 27 juin 2002,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences¹ et les rapports du Secrétaire général sur la question²,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Approuve* le calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2003, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences, dans son rapport⁴;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2003 les modifications qui pourront être nécessaires du fait des mesures et décisions qu'elle aura prises à sa cinquante-septième session;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions soit appliquée dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses autres résolutions pertinentes;

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 32 et rectificatif (A/57/32 et Corr.1).*

² A/56/901, A/57/228 et Add.1 et 2, A/57/289 et A/C.5/56/37.

³ A/57/472.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 32 et rectificatif (A/57/32 et Corr.1), annexe.*



4. *Décide* de poursuivre, à la reprise de sa cinquante-septième session, à titre prioritaire, l'examen du point 116 de l'ordre du jour, relatif au plan des conférences;

5. *Décide également* de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵ et sur les moyens d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence⁶, afin d'y donner suite.

⁵ A/57/228 et Add.1 et 2.

⁶ A/57/289.